



Plan ORSEC cyclone 2023

Période
pré cyclonique

Période
cyclonique

Période
post cyclonique

Le plan ORSEC

Le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du préfet.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	PAGES
<p>I. <u>LES MESURES GENERALES DE PREVENTION (mesures pré cycloniques)</u></p> <p>1. Rappel de la procédure de vigilance..... 3</p> <p>2. Classification des perturbations (épisode de vents, ondes tropicales,...etc.)..... 4</p> <p>3. Les éventuels phénomènes cycloniques de l'année 2023..... 5</p> <p>4. Les bâtiments sûrs pouvant servir d'abris en cas de cyclone..... 5</p> <p>5. Signalisation pour les pêcheurs en mer..... 5,6</p>	
<p>II. <u>LES MESURES DE PROTECTION (mesures cycloniques)</u></p> <p>Installation du poste de commandement et des abris</p> <p>1. Poste de commandement principal..... 6</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Composition du poste de commandement..... 7</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Police municipale..... 7</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Personnel du service technique..... 8</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Personnel du service informatique..... 8</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Permanence médicale..... 8</p> <p>2. Les abris sûrs (compositions)..... 9</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Internat du lycée..... 9</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Maison des aînés dans le bourg..... 9</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Maison des associations d'Acomat..... 10</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Hall des sports..... 10</p> <p>3. Annexes : service restauration – transport..... 11</p> <p>4. Informations à la population..... 11</p>	
<p>III. <u>LES MESURES PARTICULIERES DE SECOURS (mesures post cycloniques)</u></p> <p>1. Fonctionnement du poste de commandement :..... 12</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Mesures préconisées par le SDIS pour assurer l'activation et le bon fonctionnement du poste de commandement</p> <p style="padding-left: 20px;">✓ Equipes de secours et de déblaiement</p> <p>2. Interventions, moyens de déblaiement et de communications..... 13</p>	

INTRODUCTION

Selon le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile : le plan ORSEC s'inscrit dans le dispositif général de la planification de défense et de sécurité civile. Il organise la mobilisation, la mise en œuvre et la coordination des actions de toute personne publique et privée concourant à la protection générale des populations.

Le terme ORSEC est l'acronyme d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile, anciennement Organisation des Secours.

I- LES MESURES GENERALES DE PREVENTION (mesures pré cycloniques)

1. Rappel de la procédure de Vigilance :

PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE	ALERTE ORANGE	ALERTE ROUGE	PHASE DE SAUVEGARDE
Menace potentielle dans les jours à venir (au delà de 24 heures)	Danger dans les 24 heures	Danger imminent	La menace cyclonique est écartée mais il reste des dangers
Tenez vous informé	Tenez vous informé	Tenez vous informé	Tenez vous informé
Suivez les prévisions météorologiques et les bulletins d'information	Tous les établissements scolaires et les crèches ferment, mais l'activité économique continue	Le passage en alerte rouge est annoncé avec un préavis de 3 heures	Ne franchissez pas les radiers submergés ou les ravines en crue
N'entreprenez pas de longues randonnées en montagne, ni de sorties en mer	Rentrez les objets que le vent peut emporter	Profitez de ce préavis pour rejoindre votre domicile ou vous mettre à l'abri	Tous les établissements scolaires et les crèches restent fermés, mais l'activité économique peut reprendre
Vérifiez vos réserves (conserves, eau, piles pour radio et lampes, médicaments...)	Rentrez vos animaux	Passé ce délai NE SORTEZ EN AUCUN CAS	Ne touchez pas les fils électriques tombés à terre
Si vous êtes insuffisant rénal ou respiratoire, rapprochez-vous sans délai de votre établissement de santé habituel	Protégez vos portes et fenêtres (volets, planches...)	Ne téléphonez qu'en cas d'absolue nécessité	N'encombrez pas les lignes téléphoniques
Ne vous approchez pas du rivage en cas de forte houle	Vérifiez vos réserves (conserves, eau, piles, médicaments...)	RESTEZ INFORMÉ	Ne gênez pas les équipes de secours
Assurez-vous de connaître l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche de votre domicile	Vérifiez l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche	RESTEZ CALME NE PANIQUEZ PAS	Attention à la qualité de l'eau que vous buvez. Préférez l'eau en bouteille, ou traitez l'eau du robinet si vous devez boire
Notez les numéros de téléphones utiles : SAMU 15, Pompiers 18, Police et Gendarmerie 17, les répondants de Météo-France 3250	Préparez une évacuation éventuelle	Attendez la levée de l'alerte rouge pour sortir et ne prenez votre véhicule que si le réseau routier est annoncé praticable	Assurez vous que la circulation est autorisée et ne prenez votre véhicule qu'en cas de nécessité

2. Classification des perturbations (épisode de vents, ondes tropicales, etc.) :

PERTURBATIONS	MANIFESTATIONS	DEGATS A ENVISAGER
ÉPISODE de VENT SOUTENU ou/et HOULE FORTE	En dehors de la saison des cyclones, arrivée de vents d'alizés soutenus ou/et de houle dangereuse.	Paramètre gênant les activités maritimes, avec danger possible sur les plages en raison de l'état de la mer, voire destruction de pontons.
ONDE TROPICALE (O.T)	Ciel chargé avec pluies ou averses modérées à fortes mais de durées et cumuls limités.	Néant ou faibles
ONDE TROPICALE FORTE (O. T forte)	Ciel très chargé avec pluies ou averses modérées à fortes mais de durées et cumuls limités.	Inondations et crues – bananiers couchés en cas de fortes rafales – danger pour les petites embarcations en mer.
DEPRESSION TROPICALE (D.T N° ...)	Cyclone avec vent maximal sur une minute inférieur à 63 km/h (< 34 nœuds) – pluies intenses et parfois abondantes – quelques rafales fortes.	Inondations et crues possibles selon l'intensité des pluies, donc risques d'éboulement et dangers en mer pour les petites embarcations.
TEMPETE TROPICALE (T.T)	Cyclone avec vent maximal sur une minute compris entre 63 et 117 km/h (> 34 et < 64 nœuds)-, rafales violentes. Pluies intenses et parfois abondantes, mer dangereuse.	Inondations et crues probables, éboulements glissement de terrain quelques dégâts dus au vent; danger pour les embarcations en mer et pour les zones littorales.
OURAGAN (OUR ou HUR)	Vent maximal sur une minute dépassant 117 km/h (> 64 nœuds) – très violentes rafales, pluies intenses et très abondantes-houle forte et mer très dangereuse; marée de tempête possible	Importance croissante des dégâts en fonction de l'intensité du cyclone (voir catégorie ci-dessous) Danger extrême sur terre comme en mer, surtout en zones littorales et ou inondables.

3. Les éventuels phénomènes cycloniques de l'année 2023 :



4. Les bâtiments sûrs pouvant servir d'abris en cas de cyclone :

- Maison des associations à Acomat
- Le gymnase (dépôt sous les gradins) : 0590 86 00 90- 0690 40 82 87
- Mairie annexe : 0590 98 01 04
- Maison des aînés : 0590 98 04 64
- Internat du lycée : 0590 80 90 14

5. Signalisation pour les pêcheurs en mer :

Dès la pré-alerte (cyclone susceptible d'intéresser le département : phase orange, la commission recommande que des affiches interdisant la sortie en mer soient apposées aux accès des havres par le service technique communal :

- Petite-Anse,
- Bord de mer de Baillargent,
- Anse Labrette à Morphy,
- Anse Marigot,
- Bourg (appontement)
- Anse Guyonneau,
- Anse de Petite-Plaine,
- Anse Caraïbe,
- Anse de la Pointe Mahault,

- Anse Colas à Mahault.

Il est convenu également d'alerter les pêcheurs qui seraient susceptibles d'être en mer par la sirène communale commandée à partir du poste de la police municipale.

La commission insiste sur la nécessité de sensibiliser la population aux différents sons de la sirène.

En cas d'alerte cyclonique, la sirène sera actionnée avec insistance à 3 reprises consécutivement dès l'annonce de l'alerte rouge.

A titre d'essai, le service de la police municipale procédera toute l'année à un essai à 12 heures chaque premier mercredi du mois. La sirène sera actionnée pour retentir une fois en période hors cyclonique.

Cependant, pour bien marquer la saison cyclonique, il sera procédé à un essai tous les premiers mercredis et troisièmes mercredis de chaque mois durant la période dangereuse allant de Juin à Novembre 2023.

II-LES MESURES DE PROTECTION (mesures cycloniques)

Ces mesures sont déclenchées dès l'annonce de la phase d'alerte (phase rouge)

INSTALLATION DU POSTE DE COMMANDEMENT ET DES ABRIS

1. Poste de commandement principal :

- La mairie est retenue comme poste de commandement principal
- Mairie standard PC : 05.90.98.01.04
- Bureau du Maire : 05.90.98.17.60
- Fax DGS : 05.90.98.00.88
- Fax Cabinet du Maire : 0590.98.10.84

La police procède à un essai par mois et 2 pendant la période cyclonique de juin à novembre pour vérifier le bon fonctionnement des téléphones satellites. Ainsi, les nouveaux numéros de lignes d'appel sont les suivants :

Isat phone pro :

- 00.87.07.76.45.71.58 (police)
- 00.87.07.76.45.71.59 (mairie)

✓ **Compositions du poste de commandement principal :**

EQUIPE 1		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Camille ELISABETH	Maire	06.90.32.88.79
2-Béatrice DE BOISROLIN	Directrice générale des services	06.90.31.55.55
3-Chantal BIABIANI	Accueil, secrétariat	0590.98.12.25
4-Ghislaine BISSECK	Accueil, secrétariat	06.90.73.56.47
5-Nadine GUILLAUME	Accueil, secrétariat	06.90.29.24.67
6-Pierre CHIRLIAS	Estafette	06.90.48.08.11
7-Alain BOYEAU	Estafette	06.90.71.12.75
EQUIPE 2		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Lyndsee PROCIDA	Adjoint au maire	0690 35 20 58
2-Arnaud GARNIER	Directeur financier	0690 50 41 16
3-Quetty MONGORIN	Accueil, secrétariat	0690.64.94.44
4-Sabrina SEBASTIEN	Accueil, secrétariat	06.90.72.03.92
5-Suzanne DESCOTEAUX	Accueil, secrétariat	05.90.99.90.87
6-Karine CHRISTOPHE	Accueil, secrétariat	06.90.24.63.63
7-Laury JEAN	Estafette	06.90.46.27.53

✓ **Représentant du SDIS**

NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
-Dominique Colet	-Responsable	06.90.30.01.18
-Fritz PETER	-Adjoint	06.90.58.88.64

✓ **Police municipale :**

Comme précisé lors de la réunion de préparation du plan ORSEC cyclone, l'équipe des policiers municipaux tournera à 4 pour chaque évènement.

05 90 98 18 47 090 98 18 48 06 90 39 11 08 Fax : 05 90 98 01 74

NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Hector BELAIR	Chef police	06.90.57.43.00/05.90.98.24.45
2- Jean-Charles ALCOOL	BCP	06.90.72.23.53/05.90.98.08.33
3-Girard JEAN-WOLDEMAR	ASVP	06.90.62.79.95
4-Steeve SEREMES	BCP	06.90.50.22.74

✓ **Personnel du service technique :**

05.90.98.19.68

EQUIPE 1 (JUN, AOUT, OCTOBRE)		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Renée-Lise ROUSSEAU	Responsable	06.90.71.65.25
2-Patrick DEBLAINE	Agent du service technique	06.90.34.41.95/06.90.99.44.28
3-Claude BERNARD	Agent du service technique	06.90.34.45.84/06.90.40.95.29
4-Didier FLORENTINE	Agent du service technique	06.90.69.51.77
5-François JACOB	Agent du service technique	06.90.37.66.49
6-Max ROUSSEAU	Agent du service technique	06.90.54.08.41
7-Teddy JEAN	Agent du service technique	06.90.24.25.95
EQUIPE 2 (JUILLET, SEPTEMBRE, NOVEMBRE)		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Thierry FRONTON	Responsable	0690.90.12.26
2-Silas JUDITH	Responsable	06.90.62.61.21
3-René MAXOR	Agent du service technique	06.90.60.65.14
4-Patrick PHILOGENE	Agent du service technique	06.90.74.10.58/06.90.51.82.35
5-Constant ZANDRONIS	Agent du service technique	06.90.67.67.83
6-Thierry JUDITH	Agent du service technique	06.90.47.37.85/05.90.99.95.06
7-Dominique GOMBAULD	Agent du service technique	05.90.99.92.45

✓ **Personnel du service informatique (cyber base) :**

0590 80 70 39

EQUIPE 1		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Garry GUILLAUME	Responsable	06.90.55.74.98
2-Manuel TITINE	Agent	06.90.37.95.13
EQUIPE 2		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Jérôme BOYEAU	Agent	06.90.71.17.18
2-Teddy MALOR	Agent	06.90.11.20.32

✓ **Permanence médicale :**

- Docteur Alain NOCHER à son cabinet 05.90.92.27.75, va assurer les missions d'interventions d'urgence, les liaisons avec le SAMU et les hôpitaux
- Docteur Fred SOUPRAYEN à son cabinet au mois de juillet 05.90.95.29.25

2. Les abris surs

✓ Composition Internat du lycée

05.90.80.90.14

EQUIPE 1		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Louissette CABRION	Adjoint au maire	0690.62.73.26
2-Lise THIBAUDIER	Conseiller municipal	06.90.91.19.01/05.90.98.10.56
3-Marie-Claudie ANNEROSE	Accueil, secrétariat	06.90.64.69.28
4-Brigitte ROUSSEAU	Accueil, secrétariat	06.90.75.35.45
5-Rosan GAUTIER	Agent du service technique	06.90.15.07.66
6-Luc JELAINE	Agent du service technique	0690.33.92.51
EQUIPE 2		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Fred DESIREE	Conseiller municipal	0690.59.31.17
2-Murielle SINIVASSIN	Conseiller municipal	06.90.12.74.87
3-Brigitte ENGOULEVENT	Accueil, secrétariat	06.90.62.13.00/05.90.60.77.43
4-Annick PANDOLF	Accueil, secrétariat	06.90.85.53.04
5-Eric GABON	Assistant de prévention	06.90.55.49.98
6-Fulbert FICADIERE	Agent du service technique	06.90.48.31.80

✓ Maison des aînés dans le bourg

Présidente du club : 05.90.98.04 64 - 06.90.85.12.37

EQUIPE 1		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Merlin MELANE	Adjoint au maire	06.90.35.05.85
2-Marc ASTASIE	Conseiller municipal	06.90.28.34.02
3-Roselet CHARLES	Conseiller municipal	06.90.50.95.60
4-Marie-Thérèse JUDITH	Accueil, secrétariat	06.90.40.62.39/05.90.98.08.60
5-Véronique NEROME	Accueil, secrétariat	05.90.99.92.74
6-Guy BELAIR	Agent du service technique	06.90.52.09.16
7-Marcel ROLAND	Agent du service technique	06.90.40.62.93
EQUIPE 2		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Géraldine ALBERT	Adjoint au maire	06.90.61.76.77
2-Cédric PHILOGENE	Conseiller municipal	06.90.12.11.04
3-Astrid OUSSELIN	Accueil, secrétariat	06.90.95.84.40
4-Marie-Claude BELAIR	Accueil, secrétariat	05.90.98.24.45
5-Dany GUILLAUME	Agent du service technique	06.90.12.49.50
6-Mickaël WINSTON	Agent du service technique	
7-Marcel ALBERT	Chargé de mission	06.90.43.15.89

✓ **Maison des associations d'Acomat**

EQUIPE 1		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Albert KAMOISE	Adjoint au maire	06.90.73.25.98
2-Roselise FAMIBELLE	Conseiller municipal	06.90.61.78.98
3-Alice KAMOISE	Accueil, secrétariat	06.90.76.08.18
4-Lise-Rose PHILOGENE	Accueil, secrétariat	06.90.63.23.58
5-Franck BARTHELEMY	Agent du service technique	06.90.50.41.86
6-Samson ALIANE	Agent du service technique	06.90.53.13.37
EQUIPE 2		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Harold ROBERT	Adjoint au maire	06.90.61.89.54
2-Jules KAMOISE	Conseiller municipal	06.90.76.77.67
3-Christine PHIBEL	Conseiller municipal	06.90.14.18.02
4-Jeannise PIEREL	Accueil, secrétariat	06.90.53.53.97/0690.65.95.77/05.90.41.59.73
5-Brigitte FAMIBELLE	Accueil, secrétariat	06.90.65.95.77
6-Justin CADULE	Agent du service technique	06.90.32.99.56

✓ **Hall des sports**

Mme RAMILLON Nicole : 0690.59.28.75

EQUIPE 1		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Nicole RAMILLON	Adjoint au maire	06.90.59.28.75/05.90.98.01.11/05.90.98.28.59
2-Lina BIABIANY	Conseiller municipal	06.90.76.44.21
3-Sophia ALBERT	Accueil, secrétariat	05.90.65.88.82
4-Carole NEROME	Accueil, secrétariat	05.90.99.94.08
5-Justin ETIENNE	Agent du hall des sports	06.90.94.25.25
6-Luc ANTOINE	Agent du service technique	06.90.47.30.86
7-Willem SEVERIN	Agent du CCAS	06.90.58.83.63
EQUIPE 2		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Patrick CARENE	Adjoint au maire	06.90.00621.80.71
2-Patrick SEREMES	Conseiller municipal	06.90.31.57.07
3-Luciana BALLONAD	Accueil, secrétariat	06.90.07.22.78
4-Lydia HAGUY	Accueil, secrétariat	06.90.32.91.39
5-Marlène BENIN	Accueil, secrétariat	06.90.60.77.67
6-Albert TACAFRED	Agent du service technique	06.90.62.94.95
7-Ary TAILLANDIER	Agent du service technique	06.90.28.21.50

3. Annexes : service restauration-transport

05.90.98.01.45

EQUIPE (JUN A OCTOBRE)		
NOMS ET PRENOMS	FONCTION	TELEPHONE
1-Marie-Ange DESPLAN	Responsable	0690.16.57.72/05.90.98.01.45
2-Sandra LADINE	Accueil, secrétariat	
3-Guylène MARICEL	Accueil, secrétariat	06.90.64.49.53
4-Story OBERTAN	Cuisinier	06.90.71.35.72
5-Rosan GAMIETTE	Cuisinier	
6-Christelle TOUSSAINT	Aide-cuisinière	06.90.16.57.72
7-Marthe ENGOULEVENT	Aide-cuisinière	
8-Marie-Turenne SINIVASSIN	Aide-cuisinière	06.90.71.35.72

Le maire précisera par une note de service la liste des agents réquisitionnés dans les postes de commandement et les abris sûrs pour chaque évènement.

Néanmoins, le maire se réserve le droit de réquisitionner tout le personnel ne figurant pas sur le présent document pour renforcer les P.C. et les abris.

4. Informations à la population :

Toutes les informations et recommandations seront communiquées à la population et particulièrement aux habitants en bordure de mer à l'aide de véhicules sonorisés par les estafettes réquisitionnées, la distribution de flyers en français et anglais dans les boîtes aux lettres et les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp...).

Les personnes à héberger dans les abris sûrs devront se munir de vivres pour 48 heures et de matériels de couchage.

Les responsables des abris sûrs prendront contact avec les personnes isolées et seules en les invitant à regagner les abris. Il est demandé au C.C.A.S et à la police de répertorier les cas urgents (handicapés ou personnes âgées vivants seuls) pour leur assurer une meilleure prise en charge au niveau des secours.

Une liste de personnes susceptibles d'être évacuée a été établie par le bureau du C.C.A.S. Celle-ci sera réactualisée en cas de besoin.

La gendarmerie et la police municipale interviendront dès l'alerte rouge auprès des personnes menacées par le phénomène notamment les habitants situés en bordure de mer et de rivière les invitant à regagner les abris mis à leur disposition par la mairie.

Monsieur le maire demande d'adresser un courrier aux personnes recensées pour les prévenir qu'elles seront amenées à quitter leur domicile en cas d'alerte rouge.

III-LES MESURES PARTICULIERES DE SECOURS (MESURES POST CYCLONIQUES)

Le personnel de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) n'interviendra qu'à partir de la phase des secours afin de procéder de manière plus efficace au suivi des opérations de surveillance sanitaire :

- Réquisition des ambulances privées pour les transports terrestres des malades ou blessés.
- L'ensemble du personnel du service « Restauration-Transport » sera réquisitionné pour servir des repas chauds aux personnes sinistrées, sans-abris, au personnel communal réquisitionné, au S.D.I.S, au personnel médical ainsi qu'aux élus en poste dès la phase d'alerte.
- La gendarmerie passera sur le territoire systématiquement dès l'annonce de l'alerte assistée des policiers municipaux pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Dès l'application de la phase de secours, le maire a la charge de :

- Rétablir les communications (voies communales) et la mise en place des équipes d'interventions,
- Secourir les blessés,
- Faire réparer sommairement les bâtiments communaux endommagés,
- Loger les sans-abris dans les bâtiments sûrs non endommagés,
- Recenser et évaluer l'ensemble des dégâts subis par la commune.

Le maire fait appel pour le déblaiement des routes à tous les moyens mécaniques disponibles et non retenus (cellule locale de de Routes de Guadeloupe).

Il fait usage, le cas échéant de son pouvoir de réquisition (loi du 05 Avril 1884, article 97.1 et 6) pour obtenir la mise à disposition des engins et du personnel adéquat.

1. Fonctionnement du poste de commandement :

✓ Mesures préconisées par le SDIS pour assurer l'activation et le bon fonctionnement du PC :

- Réquisition du personnel communal dès la phase rouge
- Répartition du personnel en équipe dans le PC et les abris pour assurer les tours de garde durant le passage du phénomène cyclonique.
- Fourniture de petit matériel pour intervention après le passage du phénomène

✓ Equipes de secours et de déblaiement :

Le responsable du S.D.I.S devra organiser les équipes de pompiers qui fonctionneront sous son autorité.

2. Interventions, moyens de déblaiement et de communications :

Le maire demande à ce que tous les moyens de communication soient utilisés pour communiquer avec la population (les voitures sonorisées, le téléphone, les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp...)).

De plus, l'équipe du R.S.M.A composée de 5 à 6 hommes qui habituellement était installée à l'espace REMY Yves (salles des fêtes) dès la phase d'alerte rouge pour des interventions sur le terrain après le passage du phénomène sera contactée par mail pour convenir de leur présence.

Le chef du centre routier de Pointe-Noire devra communiquer la liste du matériel d'interventions d'urgence dont il dispose.

Le service technique a recensé la radio Côte Sous le Vent « R.C.V » dirigé par Monsieur FRANCIUS Lucien et situé à Gommiers - Tél : 0690 28 84 89.

Le plan ORSEC cyclone de la commune de Pointe-Noire est arrêté comme suit pour couvrir la saison cyclonique 2023 et est révisable chaque année.

Pointe-Noire, le

Le maire,

Camille ELISABETH

